

Mme Chaynesse KHIROUNI. – Exactement, c'est bien Catherine BOURSIER, notre première Vice-présidente chargée de l'autonomie, qui va vous apporter l'ensemble des éléments de réponse. Catherine.

Mme Catherine BOURSIER. – Merci. Présidente, mes chers collègues, chère Valérie, d'abord, merci pour la pondération et la retenue, pour ne pas dire la tenue de ta question d'actualité. Elle tranche heureusement avec l'outrance et la vulgarité de certaines réactions que la Présidente vient de dénoncer, tout en appelant à une concorde, qui l'honore et qui honorera celles et ceux qui sauront l'entendre. Et je suppose d'ailleurs, je n'en doute pas, chère Valérie, que tu y es sensible. Ta question a également l'intelligence de ne pas opposer les solidarités et de ne pas tomber dans le piège de la confrontation des générations ou des origines. Je pense à la mise en parallèle entre les mesures d'économie APA, objet de votre question, et le revenu d'émancipation jeunes, ou l'accueil des mineurs étrangers isolés. Une confrontation des fragilités formulées par des acteurs publics que je n'entends pourtant jamais remettre en cause. Un système qui reproduit les inégalités d'origine, de richesse et de patrimoine, ni les injustices sociales à des accès sélectifs aux droits, à la culture ou à l'éducation. Des arguments, faut-il le rappeler, qui ne s'encombrent davantage pas de la nuance à laquelle inviterait pourtant un contexte budgétaire qui nous impose des économies sévères, quand bien même les contraintes qui nous étranglent sont largement le fruit de politiques gouvernementales faites de transferts de charges et d'engagements de compensation non honorés. Cette réaction un peu forte, mais je pense que l'actualité le mérite, ne t'est évidemment pas adressée, Valérie. Mais ta question me donne l'occasion de partager avec notre assemblée l'indignation qui fut la mienne, je dirais même l'amertume qui fut la mienne, en découvrant la brutalité et la démagogie des arguments déployés par certains de nos collègues suite à mon courrier de décembre dernier. Un courrier qui indiquait aux bénéficiaires de portage de repas ou de téléassistance couvertes par l'APA que ces prestations, j'insiste encore, non obligatoires, ne seraient plus prises en charge car elles pouvaient être financées par l'État dans le cadre d'un crédit d'impôt. Je rappelle d'ailleurs que le fait que nous intervenions en complément de certains autres acteurs faisait que les gens n'avaient plus de reste à charge, ce qui est bien pour eux, mais ce qui évitait à l'État de payer sa contribution. Ce qui est quand même un peu fort de café quand on voit l'ardoise qu'il nous laisse régulièrement. Dans un contexte budgétaire départemental créé par un État qui n'a eu de cesse de renier notre autonomie fiscale, un recours au crédit d'impôt constitue une forme de financement pour le moins opportune.

Notre Présidente a déjà eu l'occasion d'évoquer notre situation budgétaire dans son discours d'ouverture. Je ne m'y attarderai donc pas. Mais, pour revenir à l'objet de ta question, chère Valérie, à savoir quel dispositif mis en œuvre pour garantir à la fois l'accompagnement de ces mesures APA et surtout, et c'est ce qui nous importe le plus, le respect des principes de justice sociale et d'équité ? Donc, je viens de signer un courrier qui apportera une partie de la réponse. Il s'adresse à exactement 1 025 bénéficiaires sur les près de 3 000 bénéficiaires que concernait cette mesure. Donc 1 025 bénéficiaires à qui j'indique qu'ils verront leurs droits de portage de repas ou à la téléassistance rétablis, soit près de 35% et des 3 022 bénéficiaires de la mesure avant notre décision de décembre. Dans ce courrier, j'exprime évidemment mes excuses et mes regrets pour les perturbations subies, mais en précisant que la décision de tenir compte des situations les plus précaires, dont je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un rétropédalage, mais qu'elle était au cœur de nos préoccupations dès la prise de cette mesure. Et je pourrais vous donner les chiffres qui l'indiquent. Si vous enlevez le portage de repas aux 3 022 bénéficiaires, cela fait une économie de 930 000 euros. Si vous rétablissez les droits des personnes, comme je viens de l'indiquer, cela fait une économie de 531 000 euros. Et, depuis le départ, on indique que notre économie est de 500 000 euros. Donc ces personnes verront leurs droits rétablis puisque le souci, la Présidente l'a rappelé également, c'est qu'aucun bénéficiaire de l'APA ne renonce à ses prestations pour des raisons financières. Donc, concrètement, nous avons déterminé un niveau de ressources en dessous duquel ces prestations demeureront prises en compte par le Département. Ce niveau de revenus est de 1 317 euros mensuels pour une personne seule et de 1 975 euros pour les personnes vivant en couple. Ce montant de 1 317 euros, c'est en réalité 65% du revenu médian national, ce qui est volontairement

au-delà du seuil de pauvreté, puisque le seuil de pauvreté ne peut pas être une référence pour nous. Donc 65% du revenu médian national. Et très largement au-delà du minimum vieillesse, trop bas, même pas 1 000 euros. Et par conséquent aux effets de bord très injustes. Pour l'ensemble de ces personnes, le plan d'aide a été modifié et elles n'auront aucune démarche à réaliser auprès des services du Département. En outre, la notification qui va leur parvenir inclura la rétroactivité du financement au premier janvier. Puisque, pour répondre précisément à ta question, Valérie, tu demandais depuis quand la mise en œuvre. Le courrier était daté du 15 décembre. Et cela me permettra de répondre aussi à une observation de Sylvaine qui s'inquiétait de notre dépense en timbres-poste. Tous les ans, au mois de janvier, on notifie les modifications des plans APA à chacun des bénéficiaires puisque, tous les ans, le tarif horaire de l'heure change et que cela peut avoir des modifications sur le reste à charge de chaque bénéficiaire APA. Donc, tous les ans, on envoie un courrier aux personnes pour leur dire « votre plan APA, c'est ça et votre reste à charge ce sera ça. » Donc, l'idée de signer le 15 décembre, c'était pour inclure, dès cette première notification, les modifications apportées par la suppression de la téléassistance. Cela a été fait dans la foulée. Donc, là, on va leur remodifier leur contrat. C'est en cours de réalisation. Ce qui nous importe, c'est de vérifier que ces personnes n'ont pas déjà renoncé à leur contrat de téléassistance ou de portage de repas de telle façon qu'elles ne soient pas, pour certaines d'entre elles, même si ce n'est pas la grande majorité, il faut quand même remettre les choses dans leur réalité exacte, pour que celles qui seraient les plus vulnérables ne se mettent pas en situation de danger. Donc, le courrier les invite à reprendre contact avec leurs opérateurs et, si besoin, à se rapprocher du service territorial autonomie dont elles dépendent, qui les aidera dans leur démarche. Et c'est pour ça que le courrier rappelle également les contacts de l'ensemble des six services territoriaux autonomies du Département.

Pour les bénéficiaires de l'APA dont les ressources se situent au-delà, donc, du seuil convenu, on a prévu de mettre en œuvre un plan d'accompagnement et que j'ai pu élaborer et partager avec l'ensemble de nos partenaires. Donc CCAS, services d'aide à domicile. 71 personnes qui ont participé à la réunion. Donc je pense que tous ceux qui voulaient être informés ont pu l'être. Donc, une réunion que j'ai organisée le 4 février dernier. Je voulais d'ailleurs à cette occasion souligner la qualité des échanges que nous avons eus qui témoigne à la fois de la solidarité des partenariats que nous avons su construire et de la compréhension des acteurs du grand âge des difficultés financières qui nous imposent des mesures d'économies. Donc, ce plan d'accompagnement comprend plusieurs mesures qui vont principalement mobiliser les services départementaux. Pas ceux de la MDPH ni des CCAS, et qui sont par conséquent sans impact sur notre budget. Sans impact supplémentaire. Donc, tout d'abord, une campagne d'appels téléphoniques qui va s'engager dès la semaine prochaine pendant une durée de 3 mois pour que chacune des personnes concernées soit contactée. On va appeler les bénéficiaires par ordre de ressources croissantes, en commençant par celles et ceux dont les ressources sont immédiatement supérieures au seuil que nous avons fixé, pour rétablir le droit afin de vérifier, comme le disais, qu'il n'y a pas de risque lié à une éventuelle fragilité financière. Par ailleurs, chacun des territoires a été chargé de construire un mémo comprenant une partie commune sur le crédit d'impôt que l'on a fait sécuriser par la direction départementale des finances publiques et une partie territoriale avec toutes les aides locales par CCAS ou par commune. De même, nous avons établi un contact avec le coordonnateur départemental des maisons France services. Ce partenariat nous permet d'orienter les bénéficiaires les moins agiles dans la mise en place du crédit d'impôt vers les maisons France services. Enfin et parallèlement, en lien avec les services d'aide à domicile qui, dès le départ, ont exprimé leur souci de nous accompagner dans, je veux dire, l'alerte des situations les plus compliquées, nous créons un dispositif de signalement des services autonomie à domicile vers nos services territoriaux de l'autonomie. Et qui concernera donc les personnes âgées qui auraient résilié ou seraient en passe de le faire pour pouvoir réagir sans attendre.

Donc, vous le constaterez, mes chers collègues, chère Valérie, s'il ne nous est pas possible de renoncer à ces mesures d'économies relatives à des prestations d'APA non obligatoires, mais finançables par un crédit d'impôt, nous avons veillé à ce qu'elles tiennent compte d'impératifs de

justice sociale et d'accompagnement. Permettez-moi de conclure en précisant que si des choix de restrictions budgétaires ne sont jamais faits de gaieté de cœur, et je vous avoue, je vous convaincs que c'est très difficile, parfois, il faut savoir les situer dans un contexte plus large. Non seulement, nos difficultés financières structurelles, mais aussi et peut-être surtout en rappelant la solidité de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie en Meurthe-et-Moselle, notamment dans le champ du maintien à domicile. La Présidente l'a rappelé ce matin, nos dépenses APA sont sensiblement supérieures à la moyenne nationale. Pour ma part, je voudrais également insister sur notre action en faveur de la robustesse de nos services d'aide à domicile. Un choix délibéré et essentiel si nous voulons garantir à nos aînés, mais aussi aux personnes en situation de handicap, les conditions d'une vie digne à domicile, en conformité avec leur aspiration à l'autonomie. Car des plans APA généreux ne seraient que poudre aux yeux si nos services d'aide à domicile n'étaient pas en mesure de les réaliser. C'est la raison pour laquelle le Département de Meurthe-et-Moselle finance chaque année, à hauteur de 50 millions d'euros, plus de 60 SAAD, qui accompagnent plus de 10 000 personnes par an. Ce soutien déterminé comprend la revalorisation salariale des auxiliaires de vie qui représente, en année pleine, un effort supplémentaire financier de l'ordre de 10 millions d'euros. S'y ajoute un engagement fort dans la mise en place de la dotation qualité qui représente par exemple, pour 2024, un financement complémentaire des SAAD à hauteur de 5 millions d'euros. Un appui qui, par exemple, a permis à l'ADMR de se doter des véhicules sans permis AMI, puis d'une flotte de voitures hybrides qu'elle met à disposition de ses auxiliaires de vie, qui constituent, notamment, outre une amélioration des conditions de travail, un moyen d'attractivité dans un contexte où l'on sait parfaitement qu'il est très difficile pour ces services de recruter du personnel. Si je me permets de vous rappeler ces faits et ces chiffres, un peu laborieux, j'en conviens, c'est que toutes ces considérations, j'aurais apprécié que celles et ceux qui se sont si brutalement exprimés contre des mesures d'économies difficiles les intègrent dans leurs critiques. Elles auraient été plus audibles, plus responsables et moins démagogiques. Je vous remercie.

Mme Chaynesse KHIROUNI. – Merci, Catherine. Et encore merci pour ton engagement sans faille aux côtés des personnes âgées et de nos partenaires qui les accompagnent. Valérie, il ne s'agit pas d'un débat, c'est une question d'actualité pour laquelle tu as eu une réponse. Donc il ne s'agit pas de réouvrir le débat.

Mme Valérie PAYEUR. – Ce n'est pas un débat. Je vais faire court. Ce n'est pas un débat. Mais, la polémique qu'il y a eu, je voudrais m'exprimer là-dessus, c'est un manque de communication. On est 4 élus qui sont dans la commission, 4 élus de notre groupe qui sont dans la commission autonomie.

Mme Chaynesse KHIROUNI. – Valérie, je ne souhaite pas. Je ne suis pas d'accord. Cela fait plusieurs semaines que l'on évoque effectivement ce sujet. Nous avons répondu et Catherine a répondu parfaitement sur effectivement la question de la décision et de la mesure qui n'a peut-être, je l'ai même redit lors de mon discours de session, pas été, peut-être effectivement, bien accompagnée. Donc, là-dessus, je te rejoins et nous vous rejoignons. Et voilà. Les choses ont été dites, ont été précisées. Et encore, nous avons le débat sur le rapport d'orientation budgétaire qui aura lieu mercredi matin. Les réponses ont été apportées, donc nous entendons bien et c'est pour ça que nous avons répondu et travaillé de manière forte sur cette question et rappelé effectivement que le nécessaire accompagnement de cette mesure aurait dû être mieux préparé. Il n'y a pas de sujet. Alors j'ai une demande d'intervention de Christopher VARIN. Ce n'est pas pour réouvrir le débat, j'espère.